

III. - Sans préjudice de dispositions particulières relatives au transport de malades assis, pour le transport de personnes en taxis ou voitures de transport avec chauffeur, **aucun passager ne peut s'asseoir à côté du conducteur**. La présence de plusieurs passagers est admise aux places arrières. Le véhicule est en permanence aéré.

Les passagers doivent emporter tous leurs déchets. Le conducteur procède au nettoyage désinfectant du véhicule au moins une fois par jour.

Le conducteur est autorisé à refuser l'accès du véhicule à une personne présentant des symptômes d'infection au covid-19.

Les dispositions du présent III sont également applicables au transport adapté aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite mentionné à l'article L. 1111-5 du code des transports.

ars

COVID-19

TRANSPORT DE MALADES ASSIS

RÈGLES D'HYGIÈNE EN TAXIS-VSL

RESPECTER LES MESURES BARRIÈRES POUR ÉVITER LA TRANSMISSION

				
MASQUE CHIRURGICAL pour l'ensemble des personnes présentes dans le véhicule	SE LAVÉR TRES REGULIEREMENT LES MAINS Utiliser du gel hydro-alcoolique (GHA) a minima	TOUSSER OU ETERNUER DANS SON COUDE OU DANS UN MOUCHOIR	UTILISER UN MOUCHOIR À USAGE UNIQUE ET LE JETER	SALUER SANS SE SERRER LA MAIN Privilégier le paiement sans contact



TAXI TRADITIONNEL